



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction départementale
des territoires
Jura

Mission
Développement
Durable

CHARTRE DE L'OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

Préambule (argumentaire-décliner la politique nationale relative à la consommation de l'espace avec comme levier l'observatoire/contexte)

L'observatoire de la consommation de l'espace n'a pas pouvoir à interdire ou donner des avis; centre de ressources et d'analyses, il permettra à chaque territoire par ces travaux d'établir une gestion plus équilibrée de l'espace.

Et apportera une aide à la réflexion prospective des territoires, de la CDCEA.

1) Objectifs de l'observatoire

- Construire avec l'ensemble des partenaires une ou des méthodes de calcul des espaces nouvellement artificialisés.
- Partager de la connaissance de données et d'informations dans le domaine de l'occupation du sol et de la consommation des espaces et les analyser afin d'avoir une interprétation commune et cohérente sur les territoires.
- Devenir un centre de ressources sur les questions d'occupation du sol, de consommation des espaces pour des perspectives territoriales.

Ce lieu permettra :

- d'améliorer la connaissance dans le domaine de l'occupation du sol
- de connaître l'évolution de la consommation des espaces à différentes échelles de territoires
- d'échanger sur des retours d'expériences (d'autres territoires, d'autres méthodologies) et d'études.

2) fonctionnement de l'observatoire

L'information devra être utile aux professionnels des territoires et facilement mobilisables par eux.

La mise en place d'indicateurs par les partenaires est la garantie de la pérennité du partage de l'information.

L'observatoire favorisera l'émergence d'outils informationnels partagés :

- d'ordre qualitatifs et quantitatifs
- de communication et diffusion (site-bulletin de diffusion-plateforme collaboratrice locale)

L'observatoire s'articulera autour d'un COPIL (comité de pilotage) et d'un COTECH, (comité technique)

2-1 COPIL

Il définira les orientations de l'observatoire, il sera le lieu d'échange et de débat avec l'ensemble des acteurs des territoires.

Il se composera d'élus des structures (de différentes échelles d'intervention) concernées, de l'Etat, et des partenaires concernés par la problématique, afin d'apporter une validation aux décisions, et aux orientations à prendre.

Les techniciens pourront y être associés.

Il se réunira au moins une fois par an, où un état d'avancement des travaux et étude seront présentés, ainsi que les orientations à prendre.

Toutes les décisions feront l'objet d'une validation par le COPIL et de manière collégiale (soit par vote à la majorité des présents ou consensus selon le souhait de l'assemblée et les nécessités des sujets).

2-3 COTECH

Il sera composé des techniciens des organismes et collectivités territoriales du COPIL, il sera force de proposition d'études, qu'il soumettra au COPIL. Il mettra en oeuvre les objectifs et actions développés par l'observatoire. Il pourra faire intervenir ou se doter d'experts dans les domaines concernés.

Lieu d'échange, de discussion, de construction des travaux à venir. Il se réunira au moins 3 fois par an.

2-4 COORDINATION

La DDT/MDD fera office de coordinateur et secrétariat pour l'observatoire.

Pour l'ensemble des comités, chaque partenaire sera force de proposition et de contribution.

3) composition des comités

COFIL :

Les collectivités territoriales engagées dans un ScoT ou PLUi

- M. le président du parc naturel régional du Haut-Jura
- M. le président du Syndicat mixte du ScoT du Pays Lédonien
- M. le président de la communauté d'agglomération du Grand Dole
- M. le président de la communauté de communes du Val d'Amour
- Mme. la présidente du Pays du Revermont

Les partenaires institutionnels

- M. le président du conseil général du Jura
- Mme la présidente de l'association des maires du Jura
- M. le président de la chambre d'agriculture
- M. le président de la chambre de commerce et d'industrie du Jura
- M. le président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Jura
- M. la présidente CAUE du Jura
- M. le directeur DGFIP (service du cadastre)
- M. le président de la SAFER
- M. le directeur de la DDT du Jura
- M. le directeur de la DREAL
- M. le directeur de la DRAAF

COTECH :

Grisel Laure -ScoT pays Lédonien
Mareschal Jean-Pierre (PNR du Haut-Jura)
Guislain Benjamin (PNR du Haut-Jura)
Maratier Antoine (Communauté d'agglomération du Grand Dole)
Rouget Philippe (CCI)
Ramboz Thomas (conseil général-SIG)
Marcos Thomas (service)

Florence Vuillard (CAUE), Florence Clément
Voinot Jean-Baptiste (communauté de communes du Val d'Amour)
Rosset Monique (CETE de Lyon)
Misseri Anne (CETE de Lyon)
Neret Florence (DDT 39)
Culas Joël (DDT 39)
Cautain (SAFER)
Arnaud Thevenier (département collectivités, territoires, énergies et environnement de la chambre d'agriculture)

4) Les productions de l'observatoire

L'observatoire pourra proposer des publications sur la thématique, ou la diffusion des publications des partenaires, des territoires.

Chaque partenaire dispose de sources d'information qui lui sont propres et reste propriétaire des informations qu'ils fournit sans contrevenir aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique et aux libertés. Les données fournies sont communes aux partenaires de la convention (de l'observatoire) sans faire l'objet d'une copropriété.